



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER

DAL' H MAD ATAO!

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2025

Affichage délibérations

(En application de la délibération n° 20220604 relative à la publicité des actes de la commune suite réforme au 01/07/2022)

CM2505_01	PRESENTATON DU RAPPORT D'ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA DSP par People and BABY pour le multi-ACCUEIL DE TI AR BLEIZIG
CM2505_02	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 PAR EPAL Pour le centre de L'ENFANCE ti Glas
CM2505_03	ELABORATION DE LA LISTE DES JURES D'ASSISES POUR 2026
CM2505_04	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES
CM2505_05	ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS
CM2505_06	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD29 (VOLET 2 PACTE FINISTERE 2030) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE ASSOCIATIONS
CM2505_07	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'EGLISE NOTRE DAME DE SAINT THEGONNEC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
CM2505_08	GRATUITE DES ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE TI LUTIG ET AU POINT LECTURE DE LOC-EGUINER
CM2505_09	DECLASSEMENT ET CESSION D'UN CHEMIN PIETONNIER AU LOTISSEMENT DE GORRE LOC





CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme Gaëlle ZANEGUY

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA DSP PAR PEOPLE AND BABY POUR LE MULTI-ACCUEIL DE TI AR BLEIZIG, CODE CM2505_01

Dans le cadre de la Délégation de Service Public liant la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et l'entreprise PEOPLE & BABY, cette dernière présente le rapport d'activités de l'année 2024 du multi accueil « Ti Ar Bleizig », comme prévu par les dispositions de la convention de DSP.

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence Mme Marion FOUQUET, directrice de la crèche Ti Ar Bleizig et Mme Pauline MALATESTA, responsable opérationnelle Bretagne pour People and Baby.

Ces dernières ont présenté le rapport d'activités 2024 à l'appui d'un diaporama joint en annexe.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Sébastien GERARD, secrétaire de séance





CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme Gaëlle ZANEGUY

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 PAR EPAL POUR LE CENTRE DE L'ENFANCE TI GLAS,
CODE CM2505_02

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe au Maire, rappelle que l'association EPAL gère le centre polyvalent de l'enfance et de la culture de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (Ti Glas et Ti Ar Re Yaouank) dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public renouvelé en 2023. Le contrat en cours a été signé le 1^{er} juillet 2023 et s'achèvera le 30 juin 2028.

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence les représentantes d'EPAL, Mmes Orélie ROSEC, coordinatrice d'EPAL, Gwénaëlle FICHOU responsable administrative et périscolaire à Ti Glas et Charlotte AUDIGUIER, responsable du local jeune Ti ar re Yaouank.

A partir d'un diaporama joint en annexe, elles ont présenté les activités du centre et les temps forts intervenus en 2024, ainsi que les perspectives pour 2025.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Sébastien GERARD, secrétaire de séance



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme Solange CREIGNOU, Maire

OBJET : ELABORATION DE LA LISTE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2026, CODE CM2505_03 (DELIBERATION NON EXECUTOIRE)

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 1^{er} avril 2025, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury d'assises pour 2026 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus pour siéger potentiellement à la cour d'assises.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Perrine MAGUET
- Jean-Claude BLAIZE
- Simone STUM née LE ROY
- Xavier François METENIER
- Magali Sylvie DUVAL (DUCHESNE)
- Stéphane ANDREO

Le Conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort, prend acte de cette liste préparatoire des jurés d'assises, qui sera transmise aux autorités compétentes.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Sébastien GERARD, secrétaire de séance



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSENGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Hervé GUEVEL

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES, CODE CM2505_04

Mme le Maire rappelle les détails de certains articles relatifs aux versements de subventions, présentés lors de la séance budgétaire du 28 mars 2025 :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
Subvention au CCAS (article 657363)	1 000 €
Subvention à la Caisse des écoles (article 657364)	28 500 €

Par ailleurs, M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge du dossier, présente les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative :

Associations communales :

Association	Montant proposé
Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	250 €
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400 €
Amicale Laïque école FM. LUZEL	2 142 €
Les Amis de Sainte Brigitte	500 €
Anciens combattants (UNC)	200 €
Etoile Sportive Saint-Thégonnec	5 200 €
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800 €
Danserien Bro Sant Tegoneg	500 €
Pétanque-club – Saint-Thégonnec	1 150 €
Société hippique de St Thégonnec	500 €
St-Thé Judo Club	1 000 €
St-Thé Loisirs	300 €
Tennis Club des Deux Rives	700 €
FNACA Saint-Thégonnec	150 €
FNACA Loc-Eguiner	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St Thégonnec	720 €

Gym adultes	1 200 €
Overlord Breizh 44	500 €
Section officiers mariniers en retraite et veuves du canton de Saint-Thégonnec	150 €
L'œuf ou la poule ?	400 €
Tennis Club des Deux Rives (pour l'organisation de "La tête et les jambes")	1 030 €
YP Fighters	150 €
Arbre de Noël des écoles – OCCE Ecole François-Marie Luzel	6 € / élève inscrit à la rentrée 2025-2026
Arbre de Noël des écoles – OGEC Ecole du Sacré Cœur	
Arbre de Noël des écoles – OGEC Sainte-Jeanne d'Arc	
TOTAL	18 092 € (hors subventions pour l'arbre de Noël)

Associations extérieures :

Association	Montant proposé
Association Prévention Routière	150 €
SOS Amitié Brest	50 €
Solidarités paysans Bretagne	50 €
SPREV (Association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie)	1 400 €
Handball de Pleyber-Christ	350 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	50 €
Secours catholique	700 €
Tout c'est le Rythme	250 €
ADMR Région de Morlaix	1 440 €
ASAD (Association pour le soutien aux Adultes en difficulté)	200 €
Les restos du coeur	500 €
UCPM	500 €
Alcool assistance	150 €
Les Utopistes en Action	700 €
TOTAL	6 490 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

M. GUEVEL a ensuite présenté les propositions d'attribution de subventions d'associations communales où siègent au CA des membres du Conseil Municipal ou ayant des liens avec un membre du CA. Lors de cette présentation par association, les élus concernés ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote. Hormis ces élus, **le Conseil Municipal a donné un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions ci-dessous :**

Association	Montant proposé	
Saint-Thégonnec patrimoine vivant	4 000 €	Mme Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, membre du CA de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.
Le jardin de Penfo	500 €	M. Sébastien GERARD, président de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
Droit à l'emploi Saint-Thé Loc	1 250 €	M. Josselin BOIREAU, Martine MADEC et Mme Françoise GALLOU, membres du CA de l'association ainsi que Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, dont l'époux est le président de l'association ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote

Comité de jumelage de Silverton	800 €	M. Hervé GUEVEL, conformément aux statuts du Comité de jumelage, a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
Société de chasse Loc-Eguiner	300 €	M. Jean-Pierre CHEVER, membre du CA de l'association, a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.
TOTAL	6 850 €	

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations communales et extérieures figurent au BP 2025, au c/65748.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Sébastien GERARD, secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to Sébastien GERARD, the secretary of the meeting.



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSENGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Carolyn ENGEL-GAUTIER

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS, CODE CM2505_05

Mme le Maire expose qu'une consultation a été lancée en mars dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la salle des associations, de Ti ar re yaouank et du boulodrome, en vue de passer des marchés publics de travaux composés de quatre lots.

Les marchés ont été passés selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres produit par la société SOBRETEC dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés adaptés (MAPA),

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les marchés suivants et de l'autoriser ainsi à signer ces marchés :

Titulaire	LOTS	Montant HT
<i>Entreprise LA RENAISSANTE – Saint-Thégonnec</i>	<i>Lot n° 1 - Bardage bois et isolation</i>	<i>81 530,03 €</i>
<i>Entreprise BRIT ALU - Guipavas</i>	<i>Lot n° 2 – Menuiseries extérieures aluminium</i>	<i>70 001,01 €</i>
<i>Entreprise GUIVARC'H PLAFONDS – Tremuson (22)</i>	<i>Lot n° 3 – Faux-plafonds</i>	<i>14 192,00 €</i>
<i>Entreprise ARCEM – Taulé</i>	<i>Lot n°4 – Electricité</i>	<i>7 400,00 €</i>



Le montant des offres représente une somme de 173 123,04 € HT soit 207 747,65 € TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte les attributions proposées**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi les marchés publics et tout acte y afférent.**

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "SCREIGNOU".

Sébastien GERARD, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien GERARD".

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Carolyn ENGEL-GAUTIER

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD29 (VOLET 2 PACTE FINISTERE 2030) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE ASSOCIATIONS, CODE CM2505_06

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci l'a autorisée, en séance du 12 septembre 2024, à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du volet 2 du Pacte Finistère, pour la rénovation énergétique de la salle des associations, de Ti ar re Yaouank et du boulodrome.

Suite à la réalisation de l'étude par le cabinet SOBRETEC à l'automne 2024 et après attribution des marchés de travaux, le budget global de l'opération est estimé à 220 000 € HT au lieu de 190 000 € HT (évaluation septembre 2024).

Mme le Maire propose donc de réactualiser le montant de subvention pouvant être sollicité auprès du Conseil départemental du Finistère, selon le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Travaux de rénovation énergétique de la salle des associations	220 000 €	DETR (subvention confirmée)	43 %	95 000 €
		Conseil départemental du Finistère	36 %	80 000 €
		Autofinancement	21 %	45 000 €
HT	220 000 €	HT	100 %	220 000 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 029-200059798-20250522-CM2505_06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet présenté, approuve le plan de financement prévisionnel ainsi modifié et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 80 000 € auprès du Conseil départemental du Finistère suivant le plan de financement ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU



A handwritten signature in black ink, appearing to be "SCREIGNOU".

Sébastien GERARD, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. GERARD".

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Carolyn ENGEL-GAUTIER

OBJET : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE SAINT THEGONNEC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – CM2505_07

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 23 février 2023, le Conseil municipal a validé le budget prévisionnel des travaux de couverture de l'église classée Notre-Dame de Saint-Thégonnec pour un montant de 445 000 € HT (420 000 € pour les travaux et 25 000 € pour la maîtrise d'œuvre).

Par délibération du 12 septembre 2024, le Conseil municipal a validé une enveloppe complémentaire de 120 000€ HT prenant en compte la réalisation de travaux d'urgence sur la croisée, les révisions de prix et des coûts annexes. Le Conseil municipal avait ainsi approuvé l'actualisation du budget de rénovation de la couverture de l'église, le portant à un total de 565 000 € HT.

Mme le Maire informe l'assemblée que de nouveaux travaux complémentaires sont nécessaires, suite à la découverte pendant le chantier d'une attaque parasitaire de mэрule dans le Transept Nord. Des investigations ont été menées depuis le mois de février, obligeant à interrompre le chantier de couverture. Un traitement de la zone de charpente et de la maçonnerie doit être réalisé au plus vite et le montant global de ces travaux complémentaires est estimé à 55 000 € HT.

Les travaux seront effectués en partie par les entreprises titulaires des marchés de travaux, nécessitant la signature d'avenants aux marchés en cours.

Par ailleurs, des demandes de subventions peuvent être sollicitées auprès de :

- la DRAC à hauteur de 40 % de l'enveloppe complémentaire de 55 000 € HT, soit 22 000 €
- le Conseil départemental du Finistère à hauteur de 20 %, soit 11 000 €
- la Région Bretagne à hauteur de 20 %, soit 11 000 €.

Selon ce plan de financement prévisionnel, le reste à charge pour la commune serait de 20 %, soit 11 000 €.

Une actualisation du budget global des travaux de l'église sera présentée à une prochaine séance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la réalisation de ces travaux complémentaires imprévus sur l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec pour un montant prévisionnel de 55 000 € HT et autorise Mme le Maire à :

- Signer les avenants aux marchés de travaux en cours
- Solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Conseil départemental du Finistère et de la Région Bretagne comme indiqué ci-dessus
- Signer tout autre document en lien avec les points évoqués ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Solange Creignou".

Sébastien GERARD, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Gerard".



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mme Emilie MESSEGER

OBJET : GRATUITE DES ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE TI LUTIG ET AU POINT LECTURE DE LOC-EGUINER, CM2505_08

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la nouvelle médiathèque Ti Lutig ouvrira prochainement ses portes au public, début juin 2025.

La médiathèque de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner participe à la construction du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté. La Communauté d'agglomération et les communes membres ont travaillé à la rédaction d'une charte de fonctionnement du réseau et d'un règlement intérieur. Ces documents, validés en Bureau communautaire, seront prochainement examinés par le Conseil communautaire puis proposés au vote d'une séance du Conseil municipal.

Dans le cadre des orientations de lecture publique de Morlaix Communauté, il est notamment proposé que les communes membres adoptent un principe de gratuité des abonnements aux médiathèques pour l'ensemble du réseau.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'application de la gratuité des abonnements dès l'ouverture au public de la médiathèque Ti Lutig le 7 juin 2025 ainsi que pour le point lecture du Ti Wanik à Loc-Eguiner.

Les médiathèques constituent le premier équipement culturel de proximité des communes. Selon le manifeste IFLA-UNESCO 2022 sur la bibliothèque publique, « la bibliothèque publique [...], offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques ».

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique définit les missions des bibliothèques comme essentielles pour garantir un accès gratuit à des collections pluralistes, diversifiées et renouvelées régulièrement, facilité par l'établissement d'une politique documentaire.

Le diagnostic « Pour transformer la lecture publique de Morlaix Communauté » établi en 2023 met en avant une fréquentation disparate des médiathèques, en-deçà des moyennes nationales, qui est corrélée à des déséquilibres manifestes (isolement géographique, économique ou social), altérant l'accès aux premiers lieux culturels de proximité des communes.

Ainsi, la gratuité de l'accès à l'emprunt des documents au sein du réseau des médiathèques de Morlaix Communauté apparaît comme une opportunité majeure pour élargir et diversifier les publics, et devenir des citoyens actifs par l'accès à l'information, à des pratiques culturelles et sociales.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la gratuité des adhésions pour la médiathèque Ti Lutig de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et du point lecture de Loc-Eguiner (Ti Wanik), pour l'ensemble des usagers, dès l'ouverture de la nouvelle médiathèque le 7 juin 2025.

La gratuité permettrait :

- d'être plus accessible en ôtant le rapport financier pour tous les publics, peu importe sa condition sociale ou géographique, apportant une amélioration de l'image du service et de la qualité relationnelle entre les bibliothécaires et les usagers,
- d'envoyer un message fort de solidarité, en enlevant la barrière symbolique et financière pour les plus modestes et les plus éloignés de la culture sur le bassin de vie (Analyse des besoins sociaux pour Morlaix Communauté, 2022),
- d'affirmer la bibliothèque comme un service public essentiel de la lecture, de la culture, de l'information et de la formation ouvert à tous.

Ces orientations sont en parfaite cohérence avec le projet culturel et scientifique de la médiathèque Ti Lutig, dont la dimension « Tiers-Lieu » affirmée dès le début du projet, vise à accueillir l'ensemble des habitants.

La mise en place de la gratuité des abonnements a été prise en compte dans la construction du Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil municipal du 28 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve la mise en place de la gratuité des abonnements à la médiathèque Ti Lutig et au point lecture du Ti Wanik à Loc-Eguiner, avec application à compter du 7 juin 2025.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU



Sébastien GERARD, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien GERARD', written in a cursive style.



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le 14 mai par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Stéphane LOZDOWSKI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 21 Quorum : 13

M. Sébastien GERARD a été élu secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. Yvon POULIQUEN

OBJET : DECLASSEMENT ET CESSION D'UN CHEMIN PIETONNIER AU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CM2505_09

Mme le Maire indique qu'en 2019, M. Gurvan CAVALEC, domicilié au 4, Lotissement de Gorre Loc, avait part de son souhait d'acquérir un chemin piétonnier situé entre le lot 4 et le lot 3 du lotissement de Gorre Loc. Cette demande avait fait l'objet d'un avis favorable du bureau municipal et de la commission en charge des affaires foncières, moyennant un prix de vente de 3,70 € par m² et une prise en charge de l'ensemble des frais de bornage et de notaire par l'acheteur.

Néanmoins le bornage et la transmission du dossier au notaire n'ont pas été mises en œuvre depuis cette décision. Compte-tenu du délai écoulé, les Commissions travaux, aménagement et bâtiments ont réexaminé le dossier et y ont apporté une réponse favorable à l'unanimité, aux mêmes conditions qu'en 2019.

Mme le Maire propose un déclassement de cette portion de voie communale et précise que l'article L 141-3 du Code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Or, la cession envisagée est de nature à ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le chemin étant en impasse et les riverains ayant donné leur accord à l'acquisition du chemin par M. Gurvan CAVALEC.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'accepter la demande d'acquisition du chemin piétonnier concerné au lotissement de Gorre Loc par M. Gurvan CAVALEC, au prix de 3,70 € le m², les frais de bornage et de notaire revenant à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le déclassement d'une portion de voie communale située entre le lot 3 et le lot 4 du lotissement de Gorre Loc, ainsi que sa cession aux conditions indiquées ci-dessus,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces s'afférant au dossier.**

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 22 mai 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Sébastien GERARD, secrétaire de séance

